



		Numéro de dossier :	1020623011
Unité administrative responsable	Arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises		
Niveau décisionnel	Conseil municipal	Au plus tard le	2003-10-27
Sommet	-		
Contrat de ville	-		
Projet	-		
Objet	Soumettre pour adoption par le conseil municipal, en vertu de l'article 89, 1° de l'annexe 1 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement intitulé «Règlement autorisant le Plan directeur du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges situé au nord du chemin Remembrance, à l'est du chemin de la Côte-des-Neiges, au sud du site de l'Université de Montréal et à l'ouest des arrondissements d'Outremont et de Ville-Marie.		

De demander au conseil de la Ville de Montréal de :

- adopter, en vertu de l'article 89 de l'annexe 1 de la Charte de la Ville de Montréal, le projet de règlement intitulé «Règlement autorisant le Plan directeur du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges situé au nord du chemin Remembrance, à l'est du chemin de la Côte-des-Neiges, au sud du site de l'Université de Montréal et à l'ouest des arrondissements d'Outremont et de Ville-Marie;
- soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément à la Charte de la Ville de Montréal;
- déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.
- Soumettre à la même séance l'entente cadre à être signée entre la Ville de Montréal et la Fabrique Notre-Dame-des-Neiges portant sur le chemin de ceinture et le chemin de traverse de la montagne.

Signataire:

Michel BROUSSEAU

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement

Numéro de dossier : 1020623011